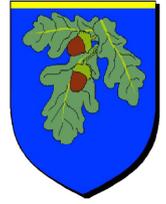


Année 2011 N° 13

Janvier-Février
Mars



COMMUNE DE SAINT SULPICE LES FEUILLES

INAUGURATION « PLACE DU 19 MARS 1962 » AU COEUR DE NOTRE BOURG

C'est pour ne pas oublier que le Conseil Municipal de Saint Sulpice les Feuilles, à la demande de l'Association des Anciens Combattants a décidé de donner le nom de Place du 19 Mars 1962 à la petite place situé devant l'entrée du cimetière.

Cette place du 19 Mars 1962 s'inscrit dans la démarche du devoir de mémoire pour que les jeunes générations puissent connaître ce qui s'est réellement passé au cours de cette guerre et pour que personne n'oublie.

Le Conseil Municipal, le Conseil des Jeunes, les Pompiers et les Habitants de la commune étaient venus nombreux avec les Anciens Combattants assister à

cette cérémonie du souvenir.

Pour conclure, Monsieur le Maire a voulu rappeler ce qu'Albert Camus, profondément attaché à son Algérie natale, écrivait :

« toute autre politique que celle de la conciliation, n'amènera pas seulement la mort inutile de Français et d'Arabes, elle accentuera la solitude arabe et la solitude française, et le malheur des deux peuples. »

Ces paroles qui furent prémonitoires, confèrent toujours à notre pays l'impérieuse nécessité d'écrire une nouvelle page de son histoire, celle d'une amitié entre deux peuples qui ont tous deux terriblement souffert, et qui doivent apprendre à se pardonner mutuellement, à vivre dans la fraternité et partager l'idéal de paix, de progrès et d'humanité.

Le budget prévisionnel pour l'année 2011 doit être voté avant le 30 avril. C'est un mois de décalage avec l'année précédente et surtout une grande incertitude sur les montants des dotations attribuées par l'Etat aux collectivités locales.

Il n'échappe à personne que la tendance actuelle de la Loi de Finances 2011 est à la restriction. Alors, il se pose la question pour les élus locaux de l'augmentation du taux des impôts locaux, manière compensatoire à la diminution des dotations de Etat.

Depuis dix ans, le Conseil Municipal de notre commune n'a voté que deux augmentations des impôts locaux. Bien sûr, tous les contribuables ont constaté, chaque année une hausse du montant de l'impôt local. Ce sont les mécanismes de calcul des bases de ces impôts qui provoquent cette augmentation, ainsi que les taux choisis par le Conseil Général et le Conseil Régional.

Le Conseil Municipal a parfaitement conscience que les habitants de la Commune sont confrontés aux difficultés

actuelles de l'augmentation du coût de la vie, de la recherche du travail, de la diminution de la prise en charge des problèmes liés à la santé...

Ne pas augmenter les taux d'imposition pendant plusieurs années et devoir procéder à une augmentation importante sur une année n'est pas la solution qui doit être retenue. Il est préférable de procéder, si le besoin financier le nécessite à une hausse modique des taux, mais à intervalles réguliers, de manières à rendre acceptable l'effort financier auprès des contribuables.

Le Conseil Municipal va devoir se prononcer dans ses prochaines séances.

Concernant le dossier de la vente du Domaine de La Pérelle, le Tribunal Administratif doit rendre son jugement à la fin du mois de mai. La réalisation de la vente aurait une incidence positive sur les orientations budgétaires à venir. Vous serez destinataires de l'information dès que nous en disposerons.

Le Maire
Hervé BERNARD

**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 DECEMBRE 2010**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mil dix,

Le 9 Décembre, à 20 Heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT SULPICE LES FEUILLES,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. BERNARD Hervé, Maire

Date de convocation : 1^{er} Décembre 2010.

Etaient présents : BERNARD Hervé, Maire, DONY Michel, PENOT Didier, JOUANNY Alain, BONNET Alain, adjoints- DESNOELLE Fabien-DUBOIS Joël- MAILLASSON Amédée- PINARDON Monique-LOIZEAU Jean-Paul-FILLOUX Catherine- CARMASOL Nelly- MARTIN Patricia-

M. Alain JOUANNY a été élu secrétaire de séance.

C.C.A.S.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que jusqu'en 2003, le CCAS prenait les délibérations pour la gestion de la Résidence du Cèdre. Les années suivantes et jusqu'à ce jour, c'est le Conseil d'Administration de la Résidence du Cèdre qui prenait les décisions.

Or, l'A.R.S. vient de confirmer que la Résidence du Cèdre est rattachée au C.C.A.S. et qu'il revient donc à ce dernier de prendre toutes les décisions relatives à la gestion de l'établissement.

Le Maire rappelle alors, que le C.C.A.S est composé de 12 membres, et il propose de l'élargir en y faisant siéger la directrice de la Résidence du Cèdre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le nombre des membres du C.C.A.S., et que la directrice de la Résidence du Cèdre ne pourra siéger qu'à titre consultatif.

TRAVAUX ASSAINISSEMENT DES GRANGES

Une nouvelle proposition a été faite pour les travaux d'assainissement des Granges : fosse avec fibres de coco. Ce système d'assainissement présenterait un surcoût par rapport à l'estimation faite pour la demande de subvention, d'environ 3 000 €.

Michel DONY précise que si ce système est retenu par le Conseil Municipal, il faudra passer une convention avec les propriétaires riverains pour l'écoulement des eaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'opter pour la fosse avec fibres de coco.

ACQUISITION DE MATERIEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition d'un vidéo projecteur et d'un écran sur pied, pour un montant maximum de 800 €.

CONVENTION AVEC PROMETER

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de PROMETER sollicitant la reconduction de la convention d'utilisation du Domaine de La Pérelle pour des stages de céramique, durant l'été 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide que si le Domaine de La Pérelle n'est pas vendu l'été prochain, l'association PROMETER pourra en disposer pour les stages de céramiques, sous réserves :

- de prendre les locaux dans l'état où ils se trouvent et dégager la Commune de toute responsabilité,
- l'association PROMETER devra s'acquitter des charges relatives à l'eau et l'électricité
- l'association PROMETER devra présenter une attestation d'assurance

DROITS DE PLACE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la société OUTIROR sollicitant un tarif privilégié, une réduction, ou la possibilité de régler en nature les droits de place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme son soutien au commerce local et décide de maintenir le tarif des droits de place des camions (ouilleurs...) à 100 €.

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2011.

Monsieur Alain BONNET propose les tarifs suivants pour l'eau et l'assainissement à compter du 1^{er} Janvier 2011 :

EAU

Abonnement	11 € par an
Consommation	
De 0 à 500 m ³	0.59 € le m ³
Au-delà	0.20 € le m ³

ASSAINISSEMENT

Part fixe en l'absence de comptage	22 €
Sur la consommation d'eau	0.51 €le m ³

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs pour l'eau et l'assainissement en 2011.

TARIFS DE RESTAURATION DU C.L.S.H.

Les tarifs 2010 sont les suivants :

	Prix payé à M. DAVID	Prix facturé au C.L.S.H.
Repas servi au Restaurant Scolaire	2.85 €	4.85 €
Repas livré à Mondon		
- de 30 repas	4.95 €	5.15 €
+ de 30 repas	3.88 €	4.08 €

Monsieur DONY propose qu'à partir du 1^{er} Janvier 2011, ces tarifs soient indexés, chaque année, sur l'indice des prix à la consommation hors tabac et qu'une convention annuelle soit établie entre la Commune et le C.L.S.H.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET

Monsieur le Maire propose les décisions modificatives suivantes :

<u>Section de Fonctionnement</u>		
Dépenses		
Art 6042	Classe Découverte	2 300,00
Art 60623	Alimentation (Resto Scolaire + Résidence du Cèdre)	15 000,00
art 60633	Fournitures de voirie	680,00
Art 6064	Fournitures de bureau	816,00
Art 6067	Fournitures scolaires (matériel sciences)	1 300,00
Art 6135	Locations mobilières	1 821,00
Art 61522	Entretien bâtiments	2 170,00
Art 61523	Entretien voies et réseaux	2 492,00
Art 6226	Honoraires médecins experts	126,00
Art 6228	Rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires	1 785,00
Art 6238	Communication	687,00
Art 6554	Contributions aux organismes de regroupement	1 790,00
Art 6558	Autres contributions obligatoires	251,00
TOTAL		31 218,00
Art 70688	Remboursements divers (assurances...)	2 000,00
Art 7321	TPU	8 618,00
Art 7343	Taxe sur les pylônes	3 000,00
Art 7478	Convention de restauration	5 000,00
Art 7488	Subvention Inspection Académique	3 600,00
TOTAL		31 218,00
<u>Section d'Investissement</u>		
Dépenses		
Art 1641	Capital des emprunts	523,00
Art 21312	Travaux Ecoles + Foyer Rural	9 604,00
Art 2313	Travaux de bâtiments	- 8 400,00
Art 2315	Installations, matériel et outillage technique	- 1 727,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

FEU D'ARTIFICE DU 13 JUILLET 2011

le Conseil Municipal décide d'inscrire au Budget 2011 une subvention au Comité des Fêtes de 5 000 € pour le feu d'artifice de 2011.

MARCHE DE NOEL

Monsieur le Maire propose d'inviter les Maires du canton au Marché de Noël, et de leur offrir un verre au stand de l'Association des Commerçants et Artisans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge les consommations prises au stand de l'Association des Commerçants et Artisans, la somme sera versée sous forme de subvention complémentaire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mil onze,

Le 10 Mars, à 20 Heures 30 ,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT SULPICE LES FEUILLES,

Dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire sous la présidence de M. BERNARD Hervé, Maire

Date de convocation : 8 Mars 2010.

Etaient présents : BERNARD Hervé, Maire-DONY Michel, PENOT Didier, JOUANNY Alain, BONNET Alain, adjoints- MAILLASSON Amédée- DESNOELLE Fabien-DUBOIS Joël- - LOIZEAU Jean-Paul-MARTIN Patricia-PINARDON Monique- CARMASOL Nelly

Absent : FILLOUX Catherine

Pouvoir de Catherine FILLOUX pour Michel DONY

Mme Monique PINARDON a été élue secrétaire de séance.

ACQUISITION D'UN CAMION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé des devis pour l'acquisition d'un camion pour les services techniques municipaux :

Garage DROCHON	Renault Mascot de 2003	13 000 €
Garage BERDUCAT	«	13 100 €
Garage RENAULT	MASTER de 2002	12 247 €

(La Souterraine)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, donc d'acheter le camion auprès du garage BERDUCAT, dit que les crédits nécessaires seront prévus au compte 2182 du Budget 2011.

OUVERTURE DE CREDIT D'UN MONTANT DE 150 000 € -CAISSE D'EPARGNE

Annule et remplace la délibération transmise le 11 Mars 2011, reçue à la Sous-Préfecture de Bellac le 14 Mars 2011.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a contracté une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne en mars 2010 pour un montant de 200 000 € et qu'en Janvier la Commune a remboursé la somme de 50 000 €

Ce contrat arrive à échéance le 25 Mars 2011, un contrat de renouvellement de cette ouverture de crédits de 150 000 € est proposé par la Caisse d'Epargne et doit lui être parvenu pour le 15 Mars 2011 :

Montant : 150 000 €

Durée : 1 an

Index : EONIA

Marge : 0.80 %

Frais d'engagement : 200 €

Base de calcul des intérêts : exact sur 360

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de souscrire une ligne de trésorerie de 150 000 € auprès de la Caisse d'Epargne

Autorise le Maire, ou Michel DONY, Maire-adjoint à signer le contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse d'Epargne,

Autorise le Maire ou Michel DONY, Maire-adjoint, à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de la Caisse d'Epargne,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Fait à St-Sulpice-les-Feuilles, le 16 Mars 2011.

RESULTATS ELECTIONS CANTONALES

	ARNAC	LES CHEZEAUX	ST GEORGES	MAILHAC	LUSSAC	ST MARTIN	CROMAC	JOUAC	SSLF	TOTAL
Inscrits	722	252	201	267	427	114	220	174	1043	3420
Votants	406	153	111	127	172	60	108	74	531	1742
Exprimés	382	150	104	115	164	55	101	63	475	1609
DRIEUX Jean-Pierre	322	118	85	81	133	40	78	47	346	1250
COUADE Marie-Louise	60	32	19	34	31	15	23	16	129	359
BULLETINS NULS	24	3	7	12	8	5	7	11	56	133

Déplacement de l'éco-point de la Zone Artisanale de Puifferat

L'éco-point de la Zone Artisanale sera prochainement déplacé sur deux autres sites :
**terre-plein central du lotissement du Mondelet, près du transformateur électrique,
parking du cimetière, le long de la voie communale n°30, près du relais France Telecom.**

Nombre d'incivilités sont encore à déplorer aux abords des éco-points et en déchetterie.

Nous rappelons que ces équipements publics font l'objet de la plus grande attention, aussi bien en termes d'hygiène et de sécurité, qu'en matière de service au public.

C'est pourquoi nous remercions les usagers de faire preuve de vigilance et, à leur tour, d'utiliser les équipements à leur disposition avec la plus grande attention.

Chaque acte d'incivilité constaté sur les éco-points entraîne une intervention d'un ou plusieurs agents de la collectivité. Leur déplacement sur place, l'opération de nettoyage ou de remise en état, ont un coût.

Il est interdit, sous peine d'amende, de déposer quelque déchet que ce soit, même recyclable, au pied des conteneurs.

Pour notre confort à tous, d'autres éco-points sont disposés aux adresses suivantes :

Boismandé,

HLM de l'avenir, foyer rural,

Parking carrefour rue Colleville et rue du commerce.

A la déchetterie des Masgrimauds

De la même manière, en déchetterie, il faut trier !

Le règlement intérieur, affiché sur chaque site, précise les conditions :

Respecter les consignes du gardien avant de déposer ses déchets,

Trier les déchets par matériaux,

Ramasser les débris éventuels tombés au sol lors du dépôt (balai et pelle à disposition).

L'accès en déchetterie suppose la connaissance et l'acceptation du règlement intérieur.



Tout manquement au règlement peut entraîner l'exclusion de l'usager par le gardien.

Chaque matériau a son propre parcours afin d'être valorisé dans les meilleures conditions. C'est pourquoi doivent être déposés dans la benne « encombrants » uniquement les déchets ultimes non-valorisables, non-recyclables, non-dangereux et non-polluants, par exemple :

Matelas, sommiers, Tuyaux plastique, Polystyrène, Sacs de ciment vides, etc.

Attention : les produits dangereux (logo orange ou rouge/blanc) doivent être confiés au gardien, pour éviter les risques de pollution d'une part, et pour ne présenter aucun danger (brûlure, explosion) d'autre part.

Rappelons que pour les déchets fermentescibles, une solution existe pour les personnes disposant d'un jardin : le compostage domestique. La commande est possible auprès du SYDED au prix de 22€ unitaire, en appelant le 0 800 30 34 37 (numéro vert).

Enfin, la ressourcerie Maximum, à Mailhac-sur-Benaize, récupère les objets que vous n'utilisez plus, et qui peuvent retrouver une deuxième vie grâce à votre geste.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

PRESENTATION



De gauche à droite et de haut en bas

Mon nom est LONGEAUD Jordan, j'ai 12 ans, j'habite le lotissement du Mondelet, je suis en 5èmeA, je suis l'adjoint à la commission communication et je fais parti de la commission sports et loisirs

Mon nom est MERVEILLIE Lise, j'ai 13 ans, j'habite rue Léon Mercier, je suis en 4èmeA, je fais partie des commissions solidarité et communication.

Mon nom est RIGOLET Mathias, j'ai 14ans, j'habite le lotissement les garennes, je suis en 3ème, je suis le représentant maire du Conseil Municipal des Jeunes, je fais parti de toutes les commissions.

Mon nom est FAYE Léa, j'ai 13 ans, j'habite rue Albert Joyeux, je suis en 5ème, je suis adjointe à la commission solidarité.

Mon nom est LABOUREAU Clarisse, j'ai 13 ans, j'habite Chéniant, je suis en 5ème, je fais partie de la commission solidarité

Mon nom est MARTIN Clara, j'ai 14 ans, j'habite Les Bras, je suis en 3ème, je suis l'adjointe à la commission environnement et je fais partie des commissions sports et loisirs et communication.

Mon nom est PAPUCHON Flavien, j'ai 14 ans, j'habite Avenue Alsace Lorraine, je suis en 4èmeB, je fais parti de la commission communication.

Mon nom est AUCHARLES Mehdi, j'ai 9ans, je suis en CE1, j'habite rue du 8 mai 1945, je fais parti de la commission communication.

Mon nom est TROMPEAU Roméo, j'ai 9 ans, je suis en CE2, j'habite La Boutinotière, je fais parti des commissions environnement et communication.

Mon nom est GOULIF Fatima, j'ai 10 ans, je suis en CM2, j' habite le lotissement Les Garennes, je fais partie des commissions sports et loisirs et communication

Mon nom est BECK Dorian, j'ai 10 ans, je suis en CM2, j'habite voie de la reine, je fais parti des commissions sports et loisirs et communication

Mon nom est PAPUCHON Sylvain, j'ai 11 ans, je suis en CM1, j'habite Avenue Alsace Lorraine, je fais parti de la commission sports et loisirs.

Mon nom est COYAT Marine, j'ai 14 ans, je suis en 3eme B, j'habite rue du 8 mai 1945, je suis adjointe à la commission sports et loisir et je fais partie des commissions communication et environnement.

Mon nom est COYAT Maëlis, j'ai 11 ans, je suis en 6ème, j'habite rue du 8 Mai 1945, je fais partie de la commission sports et loisirs.

Mon nom est LABOUREIX Théo, j'ai 7 ans, je suis en CE1, j'habite Puifferat, je fais parti de la commission environnement

COMPTE RENDU

1er Réunion du Conseil Municipal des Jeunes

Le 7 Février 2011

Présents

Conseil Municipal des Jeunes: RIGOLET Mathias, AUCHARLES Medhi, BECK Dorian, COYAT Maëlis, COYAT Marine, FAYE Léa, GOULIF Fatima, LABOUREAU Clarisse, LONGEAUD Jordan, MARTIN Clara, MERVEILLIE Lise, PAPUCHON Flavien, PAPUCHON Sylvain, TROMPEAU Roméo.

Non Excusé: LABOUREIX Théo

Elus: BERNARD Hervé, MAILLASSON Amédée, CARMASOL Nelly, MARTIN Patricia.

Excusé: JOUANNY Alain

Vote du Représentant Maire au Conseil Municipal des Jeunes: Elu: RIGOLET Matthias.

Choix de 4 commissions avec dans chacune un élu délégué :

- Environnement - CARMASOL Nelly
- Sports / loisirs - MAILLASSON Amédée
- Communication - JOUANNY Alain
- Solidarité - MARTIN Patricia

La commission environnement se compose de RIGOLET Matthias, MARTIN Clara, COYAT Maëlis et COYAT Marine.

La commission sports / loisirs se compose de RIGOLET Matthias, COYAT Marine, BECK Dorian, COYAT Maëlis, GOULIF Fatima, LONGEAUD Jordan, MARTIN Clara, PAPUCHON Sylvain.

La commission communication se compose de RIGOLET Matthias, LONGEAUD Jordan, AUCHARLES Medhi, BECK Dorian, COYAT Marine, GOULIF Fatima, MARTIN Clara, MERVEILLIE Lise, PAPUCHON Flavien, TROMPEAU Roméo.

La commission solidarité se compose de RIGOLET Matthias, FAYE Léa, LABOUREAU Clarisse, MERVEILLIE Lise.

COMPTE RENDU

Conseil Municipal des Jeunes

Réunion du 14 Mars 2011

Présents

Conseil Municipal des Jeunes: RIGOLET Mathias, AUCHARLES Medhi, BECK Dorian, COYAT Maëlis, COYAT Marine, GOULIF Fatima, LABOUREIX Théo, LONGEAUD Jordan, MARTIN Clara, MERVEILLIE Lise, PAPUCHON Flavien, PAPUCHON Sylvain, TROMPEAU Roméo.

Non Excusées FAYE Léa et LABOUREAU Clarisse

Elus: JOUANNY Alain, MAILLASSON Amédée , CARMASOL Nelly.

Excusée: MARTIN Patricia

Ont été élus secrétaires de séance MERVEILLIE Lise, TROMPEAU Roméo et CARMASOL Nelly

Il est expliqué aux membres du Conseil Municipal des Jeunes de prévenir la Mairie en cas d'absence à une réunion.

Le Conseil Municipal des Jeunes a approuvé le procès-verbal de la Réunion du 7 Mars 2011 à l'unanimité.

LABOUREIX Théo et TROMPEAU Roméo choisissent d'intégrer la commission environnement.

Certains membres du Conseil Municipal des Jeunes ont créé un logo pour représenter leur Conseil.

Après présentation , il a été procédé à un vote, celui qui présentait son logo ne pouvait voter,

Résultats :	BECK Dorian	1 Voix
	GOULIF Fatima	7 Voix
	MARTIN Clara	6 Voix
	MERVEILLIE Lise	3 Voix
	PAPUCHON Flavien	9 Voix
	PAPUCHON Sylvain	Aucune Voix
	RIGOLLET Mathias	2 Voix
	TROMPEAU Roméo	Aucune Voix

Avec 9 Voix, le logo qui représentera le Conseil Municipal des Jeunes est celui de:

PAPUCHON Flavien.

QUESTIONS DIVERSES :

Certains membres du Conseil Municipal des Jeunes présentent des idées.

AUCHARLES Medhi : Rénovation et entretien des terrains de Tennis (grillage et poteaux...)

BECK Dorian : Aller voir les personnes âgées de la Maison de Retraite et partager des activités avec eux.

COYAT Maëlis : Réfléchir sur une salle de jeux pour les jeunes.

GOULIF Fatima : Voir pour la pollution et les ordures.

LABOUREIX Théo : Réparer les ampoules des lampadaires qui ne fonctionnent plus.

(Puifférat et Avenue Armand Marsaud)

MARTIN Clara : Salle des fêtes pour mariages, anniversaires... et une salle plus grande.

MERVEILLIE Lise : Rénover le gymnase et améliorer les menus à la cantine scolaire.

RIGOLET Mathias : Accéder plus librement au gymnase.

TROMPEAU Roméo : Ramasser les déchets;

Une partie du Conseil Municipal des Jeunes souhaiterait rencontrer la Commission Cantine du Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice-les-Feuilles.

Le Conseil Municipal des Jeunes décide d'élire trois représentants pour rencontrer la commission Cantine.

Les élus sont les suivants :

BECK Dorian : 9 Voix

COYAT Marine : 8 Voix

MARTIN Clara : 9 Voix

« Surfer tranquille » au collège Fabre d'Eglantine de Saint Sulpice les Feuilles

Naviguer sur Internet est un geste simple mais qui peut avoir son revers.

Mieux vaut connaître quelques ficelles.

C'est au travers une animation interactive animée par Cécile Demousseau, étudiante à l'Université de Limoges, que le Point Information Jeunesse de Saint Sulpice les Feuilles est intervenu auprès des classes de 4^{ème} et de 3^{ème}. Ceci afin d'aborder les problématiques issues de l'utilisation des réseaux sociaux sur Internet.

Pas si simple de gérer son profil, de choisir de publier ou non des photos... De tout montrer de soi à tout le monde... jusqu'aux mauvaises surprises ! Ne pas oublier que toute action sur Internet laisse des traces...

En situation de communication en réseau, dans un jeu interactif, les élèves étaient encouragés à adopter une attitude responsable, à faire des choix...

Un débat a ensuite permis d'échanger sur les problématiques rencontrées et de donner quelques outils aux jeunes (protection des données personnelles,

publications, choix des amis...).

Une exposition installée dans le hall du collège permet également à l'ensemble des élèves du collège d'avoir quelques pistes de réflexion sur le sujet ainsi que quelques conseils.



Le Conseil des Jeunes à l'inauguration de la Place du 19 Mars 1962



Grâce à la générosité des sponsors « LES ETS MARLIM, le restaurant LE COLOMBIER, LE CENTRAL BAR PMU, LA SARL IMBERT Frères, le club « Le Cochonnet de la Benaize » Commune de Saint Sulpice les Feuilles, a effectué une remise d'équipements à ses licenciés et adhérents en net progression.

La saison débutera par les inter clubs et se poursuivra par un concours officiel le 26 Juin 2011.

En outre, l'amicale a été chargée des animations le samedi 16 juillet dans l'attente du feu

d'artifice qui sera tiré le soir du 16 juillet 2011 contrairement à l'habitude le soir du 13. Le programme alléchant mis sur pied, devrait attirer la grande foule sur le terrain communal, route de Saint Hilaire.

A l'issue de cette remise de maillots, le Président après avoir remercié les intéressés, s'est félicité de l'excellente ambiance qui règne au sein de l'association et invite l'assistance à déguster un barbecue préparé par les deux GEGE.



LE COCHONNET DE LA BENAIZE ET SES SPONSORS



A la découverte des festivités du Nouvel An Chinois traditionnels et des activités sportives ont agrémenté les journées. Les enfants ont pu s'initier à la danse Hip Hop avec un professeur et des sorties ludiques ont été organisées : cinéma (Mégaminds), parc de loisirs RoyalKids.

L'accueil de Loisirs de la Benaize (pour les enfants de 6 à 14 ans) a posé ces valises aux anciennes écoles de St Sulpice Les Feuilles pendant les vacances de Février 2011. L'objectif du séjour : découvrir la Chine et son Nouvel An : fabrication d'un livret sur la Chine, de masques de chinois et de dragons, de chapeaux, de feux d'artifice (fabriqué en papier coloré) sans oublier les fameux gâteaux chinois de la chance. Des jeux

Retrouvez nous au même endroit pendant les vacances de Pâques du 18 au 29 Avril 2011. Informations auprès de Claire au 05 55 76 83 99 ou par mail : animation-bramebenaize@wanadoo.fr

INAUGURATION

PLACE DU 19 MARS 1962



Objectif du concours

L'objectif du Concours Communal des Maisons Fleuries est de favoriser le fleurissement de Saint Sulpice les Feuilles, afin d'offrir un cadre de vie encore plus agréable et faire de Saint Sulpice les Feuilles une commune où il fait bon vivre.

Pour participer, il n'est pas nécessaire d'avoir la "main verte". Avec seulement quelques semis, graines ou plantes, un peu d'eau et un brin d'imagination...

Laisser ensuite la nature se charger du reste !

Alors, vite à vos bêches, pioches, râteaux, pelles, arrosoirs ...



Règlement du concours



1. Les participants

Tous les habitants de la commune, résidant en pavillon ou en immeuble, sont invités à prendre part à ce concours.

2. Les catégories

- * Maisons individuelles avec jardin visible de la rue
- * Balcons, terrasses, fenêtres
- * Immeubles commerciaux
- * Fermes

Les participants devront s'inscrire, avant le 4 Juin 2011, dans l'une des quatre catégories suivantes

Le fleurissement doit être visible de la voie publique.

3. Formalités et conditions d'inscription

Il suffit de déposer ou d'envoyer par courrier le bulletin d'inscription, dûment rempli et signé, au service de la mairie.

Les participants acceptent que des photos du fleurissement soient réalisées à partir de la voie publique par les membres du jury ainsi que par le service communication de la commune. Les lauréats autorisent la publication des dites photos dans la presse locale ainsi que dans le bulletin municipal et le site Internet, sans aucune contrepartie.

4. Critères de sélection

Un jury extérieur à la commune sélectionnera les trois plus belles réalisations florales par catégorie, selon des critères de composition, d'originalité, de couleurs et d'effet d'ensemble.

A vous de laisser libre cours à votre fantaisie et à votre imagination créative en garnissant vos jardinières de géraniums, de bégonias et autres fleurs colorées, ou en décorant vos massifs de roses et œillets parfumés !

Le 1er prix ne pourra être attribué que trois fois consécutives à un même concurrent, lequel sera ensuite classé " hors concours ".

La visite du jury restera volontairement indéterminée. En tout état de cause, elle se situera fin juin ou début juillet 2011.

La diffusion des résultats sera faite dans le bulletin municipal et dans la presse locale.

5. Les prix

Les lauréats seront récompensés suivant le palmarès établi par le jury qui a seule autorité en la matière.

Pour chacune des quatre catégories, trois prix seront attribués :

1er prix d'une valeur de 30 €

2ème prix d'une valeur de 20 €

3ème prix d'une valeur de 10 €

**Merci à vous d'améliorer l'esthétique de notre commune
pour le plaisir de tous.**

Le concours

« Fleurissons Saint Sulpice les Feuilles »

Permet de récompenser celles et ceux qui participent à l'embellissement de la commune

Catégories

- Maisons individuelles avec jardin visible de la rue
- Balcons, terrasses, fenêtres
- Immeubles commerciaux
- Fermes

Un jury extérieur à la commune sélectionnera trois gagnants par catégorie
(Récompense sous forme de bons d'achats)

Un lot sera offert à chaque participant

Bulletin d'inscription 2011

Mme,M.....

Adresse.....

Téléphone.....

- Maisons individuelles avec jardin visible de la rue
- Balcons, terrasses, fenêtres
- Immeubles commerciaux
- Fermes

Bulletin à retourner à la mairie avant le 4 juin 2011

E T A T C I V I L

MARIAGES:

Le 22 Janvier 2011 a été célébré le mariage de Didier Jean Michel PENOT informaticien et de Félicité HERNANDEZ vendeuse domiciliés à Saint Sulpice Les Feuilles, Montrenaud .



NAISSANCE:

Le 27 Décembre 2010 est né à LIMOGES, Jonas MORIN, fils de Mr et Mme MORIN Noël, domiciliés à Saint Sulpice Les Feuilles, Lavaupôt.



Le 02 Janvier 2011 est décédée à Le Magnac Laval, Simone Pauline LAGAISSE, retraitée, 92 ans, domiciliée à St Sulpice Les Feuilles, Le Noyer, veuve de Fernand Raymond DOUCET.

Le 04 Janvier 2011 est décédée à Le Magnac Laval, Ghislaine Roberte Marie-Jeanne BERNARD, retraitée, 75 ans, domiciliée à St Sulpice Les Feuilles, Le Mazier.

Le 13 Janvier 2011 est décédé à Saint Sulpice les feuilles, Raymond Paul LUGUET, retraité, 82 ans, domicilié à St Sulpice Les Feuilles, La Garde, époux de Marie-Thérèse Madeleine PARLEBAS.

Le 15 Janvier 2011 est décédé à Limoges, Roger Paul Joseph JULES, retraité, 70 ans, domiciliée à St Sulpice Les Feuilles, Les Rebras.

Le 19 Février 2011 est décédée à Limoges, Renée Eugénie MARTIN, retraitée, 85 ans, domiciliée à St Sulpice Les Feuilles, Le Bourg, veuve de Fernand Marcel VIGNAUD

Le 20 Février 2011 est décédé à Limoges, Edmond NICAUD, retraité, 89 ans, domicilié à St Sulpice Les Feuilles, L'Age Bouillerand, époux de Irène Annaïs CLEMENT

HORAIRES OUVERTURE MAIRIE

Du lundi au vendredi: 8h30-12h00 / 13h30-17h30

LES BOUGUILLONS



AVANT
AVANT

APRES
APRES



LES MANIFESTATIONS AVRIL-MAI-JUIN-JUILLET 2011



AVRIL

Samedi 23 : Repas dansant Association des Commerçants et Artisans

Mardi 26: Goûter Club du 3ème Age

MAI

Mercredi 11/18/25:
Ecole de pêche Mondon

Dimanche 15: Randonnée Pédestre
Foyer Rural

Samedi 28: Soirée Théâtre

JUIN

Mercredi 1er: Tournoi de Volley
Hall des sports

Week End du 2 au 5: Voyage des Pompiers

Dimanche 5: Thé Dansant Club du 3ème Age

Samedi 18: Soirée Danse Moderne
Foyer Rural

Dimanche 19: Assemblée Générale de la
chasse

Mardi 21: Fête de la Musique

Samedi 25 et Dimanche 26: Gala Accordéon
Route de Saint Hilaire

Dimanche 26: Journée détente Foyer Rural

Dimanche 26: Concours de Pétanque officiel
Stade le Mondelet

JUILLET

Samedi 2: Soirée entrecôte des Pompiers

Dimanche 03: Concours de Pêche Mondon

Samedi 16: Animations + Feu d'artifice
Terrain route de Saint Hilaire

Samedi 23: Concours de pétanque
Stade le Mondelet

Dimanche 31: Loto club du Foot
Route de Saint Hilaire

SAMEDI 16 JUILLET

**Animations + Feu d'artifice
Terrain route de Saint Hilaire**